

## Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture

### **Point 3.1. Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 correspondant**

Donnant suite à la demande formulée par la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session<sup>1</sup>, le Conseil a adopté, à sa cent soixante-troisième session, la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (la Stratégie)<sup>2</sup>. Celle-ci vise à concrétiser les objectifs fixés, de manière structurée et cohérente, en tenant compte des priorités, des besoins, des réglementations et des politiques au niveau national, ainsi que des cadres de programmation par pays. À sa cent soixante-sixième session, le Conseil a approuvé le *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (le Plan d'action)<sup>3</sup>.

La mise en œuvre de la Stratégie est suivie par la FAO, qui fait rapport aux organes directeurs et aux organes statutaires compétents. La Stratégie est régulièrement actualisée afin de transcrire les conclusions de son évaluation et de faire écho aux nouveaux accords mondiaux, notamment ceux qui émanent de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). L'actualisation régulière du Plan d'action est aussi envisagée, afin de tenir compte de ces évolutions.

Le *Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 correspondant* donne un aperçu des progrès obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action depuis 2021. On y trouve aussi un «projet de plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture». Ce projet, présenté à titre indicatif, donne davantage de détails sur le fonctionnement de la Stratégie et aligne les activités de la FAO en faveur de l'intégration de la biodiversité sur le Cadre stratégique 2022-2031, le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023. Les activités sont mises en correspondance avec les fonctions essentielles de la FAO, compte tenu des modifications apportées à ces dernières avec l'adoption du Cadre stratégique 2022-2031.

Le Comité est invité à:

- *saluer* les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, ainsi que du Plan d'action 2021-2023 correspondant;
- *examiner* le projet de plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, tel qu'il figure à l'annexe 2 du *Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 correspondant*.

*M. Eduardo Mansur, Directeur du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)*

<sup>1</sup> C 2019/REP, paragraphe 48, alinéa b). [www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf](http://www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf).

<sup>2</sup> FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca7722fr>.

<sup>3</sup> CL 166/REP, paragraphe 24, alinéa h). [www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf](http://www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf).